

ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ MONDIALE

CADRE SECTORIEL PARTAGÉ

2026-2035



**CERCLE DE COOPÉRATION DES ONGD &
DÉLÉGATION ONGD ECM**

TABLE DES MATIÈRES

Lexique	2
Avant-propos.....	3
Vision, valeurs et missions	4
Vision	4
Valeurs.....	4
Missions.....	4
Objectifs stratégiques et indicateurs sectoriels d’impact 2026-2035	5
Objectif stratégique n°1 : Renforcer le pouvoir d’agir	5
Objectif stratégique n°2 : Démultiplier l’impact.....	5
Objectif stratégique n°3 : Alimenter le débat public.....	6
Objectif stratégique n°4 : Construire des dynamiques collectives	6
Mesure d’impact	7
Annexes	8
1. Méthodologie adoptée pour la construction du CSP	8
2. Tableau de bord des indicateurs sectoriels	9
3. Glossaire	13

Lexique

Cercle	Cercle de Coopération des ONGD
CSP	Cadre Sectoriel Partagé
ECM	Éducation à la Citoyenneté Mondiale
FOPO	Forum Politique du Cercle
MAE	Ministère des Affaires étrangères
MEAL	Monitoring, Evaluation, Accountability and Learning
ODD	Objectifs de Développement Durables
ONGD	Organisation Non-Gouvernementale de Développement
OSC	Organisation de la Société Civile
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
SENS/ED	Sensibilisation et Éducation au Développement

Avant-propos

Le Cadre Sectoriel Partagé (CSP) est le fruit d'un travail collectif mené par les organisations non gouvernementales de développement (ONGD) luxembourgeoises dans le cadre de la réforme 2024-2026 du secteur de l'Éducation à la Citoyenneté Mondiale* (ECM) impulsée par le Ministère des Affaires étrangères (MAE). Ce document stratégique répond à une double ambition : construire une vision commune du secteur à l'horizon 2035 et renforcer la cohérence des programmes soutenus par le MAE.

À compter de 2026, les interventions des ONGD devront s'aligner sur les orientations du CSP pour bénéficier d'un soutien financier. Ce cadre propose une vision collective à 2035, une mission partagée ainsi que quatre objectifs stratégiques accompagnés d'indicateurs communs, pour mieux structurer, piloter et valoriser l'impact collectif du secteur. Il encourage une approche fondée sur la responsabilité partagée, où coopération et complémentarité renforcent l'efficacité tout en respectant la diversité et l'autonomie de chaque organisation. Pensé comme un outil évolutif, le CSP fera l'objet d'une évaluation en 2030, permettant d'ajuster son contenu en fonction des réalités du terrain et des enjeux émergents.

Les ONGD luxembourgeoises, historiquement engagées dans la « sensibilisation et l'éducation au développement » (SENS/ED), inscrivent désormais leur action dans les principes de l'Éducation à la Citoyenneté Mondiale* (ECM). Cette évolution sémantique, issue d'une réflexion collective, traduit une volonté partagée d'ancrer leurs démarches dans un cadre plus large, reconnu à l'international par la Déclaration de Dublin*, en résonance avec l'Agenda 2030 et les Objectifs de développement durable*. Elle reflète la volonté de mieux relier les enjeux locaux aux dynamiques globales, de décroiser les inégalités sociales et environnementales, et de promouvoir une citoyenneté mondiale inclusive.

Dans un contexte mondial marqué par l'intensification des crises écologiques, sociales et démocratiques, qui ont pour effet de polariser les opinions, de favoriser le repli sur soi, et de fragiliser les espaces civiques et le respect des droits fondamentaux, les ONGD se sentent investies d'une responsabilité accrue. A travers l'ECM, les ONGD jouent ici un rôle essentiel : elles permettent à chacune et chacun de mieux comprendre les interdépendances mondiales, stimule l'esprit critique et renforce le pouvoir d'agir. Elle permet d'outiller les individus et les collectifs pour analyser les causes systémiques des inégalités et des dérèglements, tout en ouvrant des espaces d'engagement concrets en faveur de solutions durables et solidaires.

En cultivant la coopération, le dialogue interculturel et la solidarité internationale, l'ECM s'affirme comme un levier stratégique pour construire des sociétés plus justes, inclusives et résilientes face aux enjeux contemporains.

NB : Les mots annotés d'un astérisque () font l'objet d'une définition dans le glossaire en annexe.*

Vision, valeurs et missions

Vision

Les ONGD actrices de l'ECM aspirent à un monde solidaire où chacun·e mène une vie digne et exerce sa citoyenneté au sein de sociétés qui s'organisent dans le respect des droits humains, des limites planétaires et de la justice sociale.

Valeurs

Pour cela, elles mettent en œuvre une démarche éducative, politique et émancipatrice, en s'appuyant sur des valeurs* : solidarité, respect, diversité, altérité, équité et interculturalité. Cette démarche est fondée sur une analyse critique et systémique* des réalités vécues par les populations du Sud global* et de la durabilité des modes de vie, au Nord comme au Sud.

Missions

Engager les citoyen·ne·s

Les ONGD actrices de l'ECM sensibilisent, éduquent et mobilisent les citoyen·ne·s pour éveiller leur conscience sur les situations d'injustice et d'interdépendances, développer leur capacité d'analyse critique, favoriser des prises de décision éclairées, ouvrir la voie à l'engagement citoyen personnel ou collectif, et les encourager à agir localement, à leur échelle et dans leur sphère d'influence, en faveur de changements positifs en cohérence avec les enjeux mondiaux*.

Interpeller les décideur·euse·s

Elles mènent une activité de plaidoyer en alimentant le débat public, en mobilisant les citoyen·ne·s et en interpellant les décideur·euse·s. Leur objectif est de soutenir l'élaboration et le maintien de politiques publiques nationales et européennes cohérentes avec une logique de solidarité internationale et de long terme.

Objectifs stratégiques et indicateurs sectoriels d'impact 2026-2035

Les quatre objectifs stratégiques, issus de la vision et des missions communes, constituent le socle commun des actions des ONGD en matière d'ECM. Ils traduisent les ambitions partagées du secteur à horizon 2035 et guident son action, tout en laissant à chaque organisation la liberté d'y contribuer selon ses priorités et compétences.

Objectif stratégique n°1 : Renforcer le pouvoir d'agir

En 2035, les ONGD actrices de l'ECM ont mis en place les conditions pour que chaque personne touchée par leurs activités passe à l'action de manière autonome, individuellement et/ou collectivement, à différentes échelles, au service de l'intérêt collectif.

Cet objectif stratégique affirme l'ambition du secteur de concevoir les actions d'ECM comme des leviers d'émancipation, de réflexion et de mobilisation, en plaçant chaque personne en position d'acteur·rice·s du changement. Il s'agit ainsi de mieux articuler les dimensions locales et globales des défis contemporains, de rendre visibles leurs causes profondes, et de favoriser le développement du pouvoir d'agir — tant dans les sociétés du Nord Global que du Sud Global. En combinant des approches de sensibilisation, d'éducation et de passage à l'action, les ONGD visent à susciter un engagement autonome, durable et aligné avec l'intérêt collectif.

Indicateurs d'impact :

1. Nombre d'actions initiées par les participant·e·s à la suite d'interventions des ONGD en ECM
2. Taux de personnes ayant initié une action à la suite d'une intervention des ONGD en ECM à laquelle elles ont participé

Objectif stratégique n°2 : Démultiplier l'impact

En 2035, les ONGD actrices de l'ECM animent un écosystème de multiplicateur·rice·s issus de divers secteurs, formé·e·s et engagé·e·s, qui essaient auprès de leurs sphères d'influence.*

Afin de renforcer la portée et la durabilité de leurs actions, les ONGD engagées dans l'ECM entendent, à l'horizon 2035, animer un écosystème de multiplicateur·rice·s issus de secteurs variés. Ces acteur·rice·s relais — enseignant·e·s, éducateur·trice·s, responsables associatifs, agent·e·s publics, acteur·rice·s culturels, journalistes, etc. — jouent un rôle clé dans la démultiplication des publics touchés et la diffusion des messages portés par les ONGD. En complément des actions menées directement auprès des publics finaux, la mobilisation des multiplicateur·rice·s permet d'initier des dynamiques de transformation plus systémiques, en s'ancrant dans les sphères d'influence où se forment les représentations, les pratiques et les décisions.

Indicateurs d'impact :

1. Nombre de multiplicateur·rice·s que les ONGD accompagnent
2. Nombre d'actes de multiplication
3. Diversité des actions de multiplication

Objectif stratégique n°3 : Alimenter le débat public

En 2035, les autorités politiques et les acteur·rice·s économiques institutionnels* reconnaissent les ONGD comme des actrices de référence sur les questions de solidarité internationale, de justice sociale et climatique. Elles s'appuient sur leur expertise pour mieux intégrer ces enjeux dans leurs débats ou décisions.*

Dans un contexte où les interdépendances mondiales imposent une transformation en profondeur des choix collectifs, les ONGD actrices de l'ECM ont un rôle essentiel à jouer pour porter les enjeux de solidarité internationale, de justice sociale et climatique dans l'espace public. À travers leurs actions de plaidoyer, elles contribuent à alimenter le débat démocratique, à mobiliser les citoyen·ne·s et à interpeller les décideur·euse·s politiques afin de promouvoir des politiques publiques cohérentes avec les ODD et les engagements internationaux. Cet objectif stratégique vise à renforcer la reconnaissance institutionnelle, transversale et transpartisane, du rôle d'expertise et d'alerte des ONGD dans ces domaines. Il s'agit aussi de favoriser un dialogue institutionnalisé permettant aux ONGD d'être pleinement considérées comme des actrices de référence dans la construction de réponses collectives aux grands défis contemporains.

Parallèlement, les ONGD entendent également renforcer le dialogue avec les acteur·rice·s économiques, dont les pratiques — en matière de production, de chaînes de valeur ou d'engagements en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) — ont un impact déterminant sur les équilibres sociaux et environnementaux à l'échelle globale. En partageant leur expertise et leurs analyses, elles contribuent à éclairer ces acteur·rice·s sur les enjeux globaux et à encourager une meilleure prise en compte des impacts sociaux et environnementaux dans leurs choix stratégiques.

Indicateurs d'impact :

1. Nombre de consultations des ONGD par les autorités politiques et acteur·rice·s économiques institutionnels
2. Nombre d'arguments des ONGD repris par les autorités politiques dans leurs débats

Objectif stratégique n°4 : Construire des dynamiques collectives

En 2035, les ONGD actrices de l'ECM se renforcent collectivement et innovent au sein d'espaces d'échange dédiés au coapprentissage, à la coconstruction et à l'amélioration continue, ouverts à tous les acteurs de changement, pour une action plus impactante.*

Afin de renforcer l'impact de leurs actions, les ONGD actrices de l'ECM s'engagent à approfondir la coopération sectorielle et à s'investir dans des espaces de travail commun (groupes de travail, consortiums, Maison des ONGD, outils de mise en commun...). Ces espaces visent à favoriser les synergies entre organisations, que ce soit pour accélérer une thématique qu'elles maîtrisent ou pour mutualiser leurs forces et compétences dans une logique de coapprentissage et de professionnalisation (capitalisation, formation, montée en expertise). Ils offrent également un cadre propice à une réflexion collective, critique et constructive sur les pratiques, intégrant les dimensions décoloniales* et de durabilité. L'ensemble des parties prenantes — salarié·e·s, bénévoles, administrateur·rice·s — et des partenaires y sont associés, afin de garantir une dynamique inclusive et structurante pour le secteur.

L'objectif stratégique n°4 n'a pas fait l'objet d'une déclinaison en indicateurs, dans la mesure où ce qu'il vise, à savoir le renforcement interne du secteur, se traduit mal en impact sans que cela lui enlève sa dimension stratégique. ☒

Mesure d'impact

La construction d'indicateurs sectoriels pour mesurer l'impact des ONGD actrices de l'ECM s'inscrit dans une double logique de structuration de l'action collective et de développement d'une "culture de l'impact". Elle traduit la volonté des ONGD de démontrer, de valoriser et de visibiliser collectivement les changements qu'elles produisent, ainsi que d'une démarche d'apprentissage, d'amélioration continue et de renforcement des capacités.

Répondant aux enjeux de la réforme et à une certaine urgence, les ONGD ont ainsi abouti à l'élaboration d'un premier panel de 7 indicateurs sectoriels regroupés en 3 catégories. Le détail de ces indicateurs sectoriels est explicité dans le « Tableau de bord des indicateurs sectoriel du CSP », étant partie intégrante du CSP.

Il est important de noter que l'ECM, par sa nature même et compte tenu des changements visés (connaissances, comportements), produit des effets peu matérialisables et difficilement attribuables. La mesure d'impact dans ce cadre est donc encore largement expérimentale. Dès lors, les indicateurs sectoriels doivent être simples, opérationnels et, surtout, évolutifs. L'enjeu est double : garantir une utilité interne (pilotage, amélioration continue) et une utilité externe (vis-à-vis des partenaires, des bailleur-esse-s et de la société dans son ensemble).

Construire une stratégie d'impact solide — en définissant une théorie du changement et des indicateurs adaptés — est un processus exigeant, au long cours, mobilisant des ressources dédiées et l'implication des parties prenantes, y compris les bénéficiaires. Certains indicateurs ici présentés seront donc bien sûr à affiner, compléter ou reformuler.

Mesurer l'impact : définition

Mesurer l'impact d'un projet revient à évaluer les changements concrets et durables qu'il engendre auprès de ses bénéficiaires et dans son environnement. L'impact ne se réduit pas à l'observation d'activités menées ou de moyens mobilisés ; il s'inscrit dans une *chaîne logique* qui commence par un *contexte* donné — social, économique, territorial ou politique — auquel répond un *besoin* identifié. Ce besoin donne lieu à la formulation d'*objectifs*, auxquels sont allouées des *ressources* humaines, financières ou matérielles, permettant la mise en œuvre d'*activités* (ateliers, formations, événements, etc.). Ces activités génèrent des *réalisations* concrètes (appelées aussi "produits"), qui produisent à leur tour des *résultats*, c'est-à-dire des effets immédiats sur les publics cibles. L'*impact* apparaît alors en bout de chaîne : ce sont les résultats attribuables au projet évalué, qui perdurent et qui traduisent un changement structurel ou comportemental.

La mesure d'impact se distingue de l'évaluation au sens plus large, qui constitue un processus global intégrant la mesure d'impact, mais aussi l'analyse de la performance interne (efficacité), des moyens mobilisés (efficacité) et de la pertinence du dispositif. Avec la mesure d'impact, il ne s'agit pas d'évaluer la qualité de l'intervention de chacune des ONGD, mais bien de constituer des outils de mesure afin de simplifier, et rendre une réalité complexe (changements provoqués auprès des parties prenantes) plus lisible.

Le panel d'indicateurs sectoriels est un outil pour structurer l'action collective : il a comme utilité de renforcer la cohérence des pratiques et des objectifs, d'augmenter la lisibilité et la comparabilité des données et de donner une valeur globale à des actions diverses. Il n'a pas comme objectif la standardisation, ni même l'uniformisation.

Annexes

1. Méthodologie adoptée pour la construction du CSP

Dans un contexte de réforme du secteur SENS/ED, doter les ONGD d'un CSP s'inscrit dans la réponse à une double exigence : d'une part, celle du MAE, qui attend une plus grande cohérence et lisibilité des programmes à partir de 2026 ; d'autre part, celle portée par les ONGD, désireuses de clarifier leur vision commune et structurer leur action collective à l'horizon 2035.

Le processus s'est déroulé de mi-mai à mi-juillet 2025, sous l'animation de 4 groupes de travail dédiés et avec l'appui de consultants. Un comité de pilotage restreint, réunissant des représentants du Cercle et de plusieurs ONGD (ASTM, Handicap International Luxembourg, SOS Faim Luxembourg, Le soleil dans la main), a assuré le suivi méthodologique.

Il s'est articulé autour de :

- 5 ateliers collectifs réunissant des ONGD volontaires actives en SENS/ED.
- 5 réunions du groupe de travail pour préparer, affiner et valider les contenus produits.
- 2 journées d'ateliers sur les indicateurs sectoriels qui ont réuni une quinzaine d'ONGD.
- 7 entretiens individuels, un questionnaire sectoriel, un focus group, et un entretien avec le MAE.
- Les travaux existants, une analyse des pratiques ONGD, et un benchmark international.
- La capitalisation de ressources existantes sur la mesure d'impact en ECM.

Le processus a permis la coconstruction et la validation des éléments suivants :

- Un diagnostic partagé, un vocabulaire commun, une vision, des valeurs et deux missions collectives.
- Quatre objectifs stratégiques à horizon 2035, traduisant les ambitions du secteur et illustrés par sept indicateurs d'impacts avec indicateurs sectoriels.

ONGD ayant participé au processus :

ASTM, CARE Luxembourg, Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient, EDI Madagascar, Fairtrade Lëtzebuerg, Fondation Chrétien pour le Sahel, Fondation Follereau, Fondation Partage, Frères des Hommes, Friendship, Guiden a Scouten fir ENG Welt, Handicap International, Iles de Paix, Iwwerliewen, Kindernothilfe, Croix-Rouge, Le Soleil dans la Main, Les Amis du Tibet, MSF, Nouvelle PNP, SOS Faim, Unity Foundation et le Cercle.

2. Tableau de bord des indicateurs sectoriels

La construction d'indicateurs pour mesurer l'impact des ONGD actrices de l'ECM s'inscrit dans la continuité de l'élaboration du CSP qui a doté le secteur d'une vision, de missions et d'une stratégie à horizon 2035. Elle traduit la volonté des ONGD de démontrer, de valoriser et de visibiliser collectivement les changements qu'elles produisent, et s'inscrit dans une démarche d'apprentissage, d'amélioration continue et de renforcement des capacités par la mise en commun de repères objectivables.

Un panel de trois groupes d'indicateurs a été élaboré en lien avec les trois premiers objectifs stratégiques. Ceci est une première étape dans le développement d'une "culture de l'impact" à l'échelle du secteur. En effet, la notion d'impact est neuve pour beaucoup d'ONGD et est en cours de construction au sein du secteur national. De la même manière, la mesure d'impact en ECM, à l'échelle internationale, s'inscrit dans un cadre expérimental car il n'y existe pas de référentiels éprouvés.

Trois principes ont été adoptés par les Groupes de Travail GT1 et GT2 lors de la construction du présent référentiel :

- Combiner : L'impact est le résultat de la combinaison des actions des ONGD à toutes les échelles : secteur / coopération inter-ONGD / ONGD elles-mêmes.
- Renforcer : La mesure d'impact doit apporter de la valeur ajoutée aux ONGD et au secteur. Elle n'est pas seulement un instrument de redevabilité. Il ne s'agit pas de mesurer tout l'impact du secteur mais de mesurer l'impact là où il peut être mesuré, avec des données accessibles et mobilisables.
- Simplifier : L'impact est une construction, pas un phénomène qu'il s'agirait d'observer ou de déceler. Pour un secteur réunissant autant d'acteurs différents (structure, objectifs, etc.) que celui des ONGD actrices de l'ECM, l'enjeu principal est de trouver un sens collectif simple, à la mesure, pour avancer pas à pas.

La dimension sectorielle restant l'enjeu principal, les indicateurs ont comme fonction de visibiliser ce qui est réalisé collectivement, les transformations que le secteur produit et les changements qu'il entraîne. De ce fait, la mesure d'impact se distingue de l'évaluation au sens plus large, qui constitue un processus global intégrant la mesure d'impact, mais aussi l'analyse de la performance interne (efficacité), des moyens mobilisés (efficience) et de la pertinence du dispositif. Avec la mesure d'impact, il ne s'agit pas d'évaluer la qualité de l'intervention de chacune des ONGD mais bien de constituer des outils de mesure afin de simplifier, et rendre plus lisible une réalité complexe (changements provoqués auprès des parties prenantes).

Indicateurs sectoriels de l'objectif 1 : Renforcer le pouvoir d'agir				
PUBLIC-CIBLE : LES BENEFICIAIRES				
Indicateurs liés à l'objectif stratégique 2035 n°1 : En 2035, les ONGD actrices de l'ECM ont mis en place les conditions pour que chaque personne touchée par leurs activités passe à l'action de manière autonome, individuellement et/ou collectivement, à différentes échelles, au service de l'intérêt collectif.				
1/ Nombre d'actions initiées par les participant-e-s à la suite d'interventions des ONGD en ECM				
Exemple : Les interventions (formations, ateliers, conférences...) des ONGD auprès de différents publics ont été la source directe de 850 actions citoyennes au Luxembourg en 2026.				
2/ Taux de personnes ayant initié une action suite à une intervention des ONGD en ECM à laquelle elles ont participé				
Exemple : Après avoir été sensibilisé-e par une ONGD, 1 citoyen-ne-s sur 10 s'engage lui-même-elle-même dans une action de sensibilisation aux enjeux de citoyenneté mondiale				
Publics-cibles	Mode de collecte de la donnée	Temporalité de la mesure	Responsabilité des ONGD	Responsabilité du secteur
Jeunes (12-18 ans) Jeunes adultes (plus de 18 ans) Enseignant-e-s/éducateur-trice-s Communes Entreprises	Inventaire des interventions. Questionnaire auprès des bénéficiaire : question fermée (donnée quantitative) et questions ouvertes (données qualitatives)	A définir	Inventaire des interventions et administration des du questionnaires. Chaque ONGD peut collecter des données sur les actions ou le passage à l'action qui n'ont pas forcément vocation à être partagées avec le secteur.	Consolidation et analyse des données collectées par les ONGD Suivi et analyse par une cellule MEAL mutualisée pour le secteur.

Indicateurs sectoriels de l'objectif 2 : Démultiplier l'impact				
PUBIC- CIBLE : LES MULTIPLICATEUR-RICE-S				
Indicateur lié à l'objectif stratégique 2035 n°2 : En 2035, les ONGD actrices de l'ECM animent un écosystème de multiplicateur·rice·s issus de divers secteurs, formé·e·s et engagé·e·s, qui essaient auprès de leurs sphères d'influence.				
1/ Nombre de multiplicateur·ice·s que les ONG accompagnent				
Exemple : Les ONGD accompagnent 637 multiplicateur·rice·s (enseignant·e·s, responsables RSE, journalistes...) dans leurs actions d'éducation et d'information.				
2/ Nombre d'actes de multiplication				
Exemple : En 2026, 1 347 actions d'éducation citoyenne et d'information aux enjeux de solidarité internationale ont été entreprises par les multiplicateur·rice·s (enseignant·e·s, responsables RSE, journalistes...) accompagné·e·s par les ONGD				
3/ Diversité des actions de multiplication				
Exemple : En 2025, 45 formats d'interventions spécifiques ont été déployés par les multiplicateur·rice·s (enseignant·e·s, responsables RSE, journalistes...) accompagné·e·s par les ONGD.				
Publics-cibles	Mode de collecte de la donnée	Temporalité de la mesure	Responsabilité des ONGD	Responsabilité du secteur
Jeunes en milieu scolaire / extra-scolaire Enseignant·e·s et éducateur·trice·s extra-scolaires Responsables RSE en entreprise Médias Acteurs communaux	Recensement des multiplicateur·rice·s Recensement d'information sur les multiplicateur·rice·s (profils, thématiques, etc.). Recensement des activités de multiplication réalisées par ses multiplicateur·rice·s.	Début / fin de programme.	Recensement des multiplicateur·rice·s et des activités de multiplication. Renseignements sur les multiplicateur·rice·s. A l'échelle des clusters et/ou de chaque ONGD spécifiquement, des indicateurs complémentaires peuvent être mis en place : multiplicateur·rice·s qui multiplient effectivement (ratio entre le nombre de personnes formées/accompagnées et le nombre de personnes qui ont réalisé un acte de multiplication), diversité des types/profils de multiplicateur·rice·s. A l'échelle des ONGD, c'est un taux plutôt qu'un nombre qui pourrait être mesuré (pour mesurer l'efficacité de l'action).	Consolidation et analyse des données collectées par les ONGD. Au niveau sectoriel, la mesure du nombre permet de garantir efficacité et simplicité dans la collecte des données.

Indicateurs sectoriels de l'objectif 3 : Alimenter le débat public				
PUBLIC-CIBLE : LES DECIDEURS POLITIQUES				
Indicateur lié à l'objectif stratégique 2035 n°3 : En 2035, les autorités politiques et les acteur·rice·s économiques* institutionnels reconnaissent les ONGD comme des actrices de référence sur les questions de solidarité internationale et de justice sociale et climatique, et s'appuient sur leur expertise pour mieux intégrer ces enjeux dans leurs débats ou décisions.				
1/ Nombre de consultations des ONG par les autorités politiques				
Exemple : Les ONGD actrices de l'ECM ont été consultées à 44 reprises par les autorités politiques pour leurs prises de décision en 2025.				
2/ Nombre d'arguments des ONG repris par les autorités politiques dans leurs débats				
Exemple : Les arguments fournis par les ONGD aux autorités politiques ont alimenté 38 débats et prises de décisions en 2025.				
Publics-cibles	Mode de collecte de la donnée	Temporalité de la mesure	Responsabilité des ONGD	Responsabilité du secteur
Gouvernement luxembourgeois Ministères Communes UE/CE Chambre des députés Autres	Recensement des rendez-vous des ONGD avec des autorités politiques. Recensement des arguments produits par les ONGD et transmis aux autorités politiques. Recensement des débats politiques en lien avec les arguments des ONGD.	Tous les ans À l'issue des programmes quinquennaux	Collecte des données. Lien avec les personnes représentant les publics-cibles du secteur : élu·e·s, ministres, député·e·s (luxembourgeois·e·s et UE).	Consolidation et analyse des données collectées par les ONGD. En tant que secteur, ce sont les institutions qui sont le public-cible de cet indicateur.

3. Glossaire

Le glossaire suivant vise à éclaircir certains termes employés, indiqués par un astérisque (*) en précisant leur portée dans le cadre de l'ECM. Les précisions apportées pour chacun d'entre eux n'ont pas valeur de définition intangible, elles ont vocation à replacer les termes dans leur contexte et à spécifier leur signification pour les ONGD au moment de l'élaboration du CSP et des indicateurs. Certains de ces termes font encore l'objet de discussions au sein du Cercle et continueront de faire l'objet d'échanges approfondis. Ils pourront être précisés, modifiés, voire remplacés au fur et à mesure de ces échanges.

Agenda 2030 :

L'Agenda 2030 est un cadre d'action adopté en 2015 par l'ensemble des États membres de l'ONU. Il fixe 17 ODD à atteindre d'ici 2030, visant à garantir la prospérité de toutes et tous, la soutenabilité économique et la paix. Remplaçant les Objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés en 2000, les ODD sont universels (ils concernent tous les pays), intègrent les dimensions économique, sociale, et environnementale et institutionnelle du développement, et insistent sur les interdépendances entre les enjeux.

Les 17 ODD sont consultables à ce lien :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

L'ODD 4 " Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie" est détaillé ici :

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/education/>

Analyse systémique :

L'analyse systémique est une méthode d'approche qui consiste à comprendre un phénomène non pas de manière isolée, mais comme le résultat d'un ensemble d'éléments en interaction au sein d'un système.

Appliquée à des enjeux sociaux, économiques ou environnementaux, l'analyse systémique permet par exemple de relier les causes profondes d'une situation (inégalités, dégradation écologique...) à leurs manifestations visibles, en tenant compte des situations locales, des acteurs impliqués et des effets à long terme. Elle est particulièrement utile pour concevoir des réponses globales et durables à des problèmes complexes, en évitant les approches fragmentées ou symptomatiques.

Approche décoloniale :

L'approche décoloniale est née d'un collectif de pensée formé initialement en Amérique du Sud, il y a une trentaine d'années.

Elle cherche à démontrer l'eurocentrisme, dénonce une hégémonie économique et culturelle, et prône le recours à des savoirs pluriversels qui rendraient mieux compte de la diversité du monde et de l'hétérogénéité des connaissances.

Elle dénonce les limites de l'indépendance dans de nombreux pays où des rapports de pouvoir subsistent entre les anciennes métropoles et colonies et dans le système de gouvernance mondial où les pays du « Sud Global » sont maintenus en position de subordination (par le biais du FMI ou de la Banque mondiale, par exemple).

Elle adopte une approche très largement intersectionnelle : elle s'intéresse au croisement des oppressions, liées à la classe sociale, au genre, aux origines et elle vise à élargir les analyses.

Définition inspirée de : <https://www.ritimo.org/Qu-entend-on-par-pensee-decoloniale>

Acteur·rice·s économiques institutionnel·le·s :

Les acteur·rice·s économiques institutionnel·le·s désignent les institutions et les organisations ayant un pouvoir d'orientation, de régulation ou d'influence sur les politiques économiques. Cela inclut notamment les ministères, les chambres de commerce, les agences de développement économique, les associations ou encore les fédérations professionnelles.

Dans le cadre de l'ECM, les autorités économiques sont des interlocuteurs importants pour intégrer les enjeux sociaux, environnementaux et éthiques dans les politiques économiques, les pratiques de production et les engagements en matière de responsabilité sociétale (RSE). Leur coopération est essentielle pour favoriser une transition vers des modèles plus durables, équitables et solidaires.

Actions (initiées par les publics cibles des ONGD eux-mêmes) (lié aux indicateurs de l'objectif n°1) :

Initiatives positives prises à la suite d'une activité ou d'une intervention des ONGD produisant un effet en faveur de l'intérêt collectif. On peut citer (liste non exhaustive) : semaine / journée thématique organisée au sein de la structure du public cible, support de communication, événements spécifiques (fair breakfast...), écrire une pétition, parler du sujet autour de soi...

Il s'agit de mesurer l'impact auprès des bénéficiaires de l'action et non le résultat de l'action de l'acteur ECM. On ne mesure donc pas ici le nombre d'actions réalisées par les organisations mais bien les conséquences de ces actions sur la prise d'initiatives des publics cible. En termes de "mesure d'impact", la question de l'action est posée aux publics cibles des ONGD : "quelle action (ou changements de comportement) avez-vous mise en place à la suite de notre intervention ?"

Ce sont les bénéficiaires des interventions des ONGD qui évaluent le changement (passage à l'action) et qui peuvent renseigner les ONGD sur le type d'actions qu'ils/elles estiment avoir mis en place, sans biais préalable (liste proposée par les ONGD). L'indicateur construit sur la base de cette question est donc aussi un outil d'apprentissage pour les ONGD sur le type d'actions que leurs interventions produisent, mais aussi sur ce que leurs publics cibles considèrent comme une action (par exemple : un partage sur les réseaux sociaux est-il considéré comme une action ?).

Autorités politiques :

Les autorités politiques désignent l'ensemble des institutions, élu·e·s et instances publiques qui exercent le pouvoir de décision, d'arbitrage ou de représentation au sein d'un territoire donné. Elles peuvent être locales (communes, conseils régionaux, administrations), nationales (gouvernement, parlement, ministères, administrations, partis politiques) ou supranationales (Union européenne, organisations internationales).

Dans le contexte de l'ECM, les autorités politiques sont des acteur·rice·s clés pour assurer la cohérence des politiques avec les engagements internationaux, faciliter l'accès à des espaces de sensibilisation et d'éducation, et soutenir les dynamiques portées par la société civile.

Déclaration de Dublin :

La Déclaration de Dublin a été adoptée en 2022 lors du cinquième Congrès européen sur l'ECM. Ce congrès a été organisé par le Réseau européen d'ECM (en anglais "*Global Education Network Europe*" - GENE), au terme d'un processus de 18 mois visant à renforcer et élargir l'appui et l'engagement politique en faveur de l'ECM. La Déclaration constitue un nouveau cadre international pour l'ECM jusqu'en 2050.

Elle est accessible en français à ce lien :

https://static1.squarespace.com/static/5f6decace4ff425352eddb4a/t/655f3f3ff443470609776f1e/1700740931937/GE2050-declaration_FR.pdf

Développement :

Le terme "développement" désigne un processus de transformation sociale, économique et politique visant à améliorer durablement les conditions de vie, en renforçant les capacités d'action des populations. Dans la perspective des ONGD, il repose notamment sur la solidarité, la réciprocité, la participation locale et le respect des cultures et des écosystèmes.

Les ONGD l'emploient dans le sens de chercher à réparer les déséquilibres hérités des histoires coloniales et des modèles extractivistes de production-consommation, en soutenant des trajectoires autonomes, contextualisées et résilientes.

Les ONGD sont conscientes des limites du terme, car il présente des risques de reproduction de modèles dominants ou d'imposition de normes extérieures.

Diversité - (lié aux indicateurs de l'objectif 2) :

La diversité renvoie à la notion d'équilibre. Mesurer la diversité permet de mesurer l'efficacité de l'action des ONGD, de s'assurer qu'elles ne se limitent pas à un nombre trop restreint de types d'actions. Derrière la diversité, il y a la volonté des ONGD de s'assurer que leurs multiplicateurs n'agissent pas tous de manière similaire. Cela amène la question de la formation et de l'accompagnement des multiplicateurs.

Le mot "diversité" fait également référence aux valeurs explicitées en avant-propos et précisées dans le glossaire ci-dessous.

Écosystème - (lié aux indicateurs de l'objectif 2 n°2) :

Le mot « écosystème » fait référence au sentiment d'appartenance à une communauté, d'être identifié et identifiable. La notion d'écosystème entraîne celle d'interdépendances et d'équilibre.

Éducation à la Citoyenneté Mondiale (ECM) :

Conformément à la définition de la Déclaration de Dublin (2022), l'ECM est une éducation qui permet aux personnes de réfléchir de façon critique au monde et à la place qu'elles y occupent ; d'ouvrir leurs yeux, leur cœur et leur esprit à la réalité du monde aux niveaux local et mondial. Elle donne aux personnes les moyens et le pouvoir de comprendre, d'imaginer, d'espérer et d'agir pour créer un monde fait de justice sociale et climatique, de paix, de solidarité, d'équité et d'égalité, de préservation de la planète et de compréhension internationale. Elle implique le respect des droits humains et de la diversité, l'inclusion et une vie décente pour tous et toutes, dès à présent et pour l'avenir. L'ECM englobe un large éventail de prestations

éducatives : formelles, non formelles et informelles ; tout au long de la vie et dans tous les domaines.

Enjeux mondiaux :

Les enjeux mondiaux sur lesquels les ONGD agissent sont d'ordres variés, car systémiques et interconnectés. Ils relèvent du champ social, politique, démocratique, culturel, environnemental, sanitaire, économique ou encore géographique, affectant l'équilibre de la planète.

Innover :

Innover consiste à introduire de manière intentionnelle et créative de nouvelles idées, pratiques ou modèles visant à répondre efficacement à des défis économiques ou sociétaux (sociaux, environnementaux, culturels, démocratiques, territoriaux, etc.).

Dans le cadre de l'innovation sociale et de l'amélioration continue, innover signifie non seulement chercher la nouveauté, mais surtout renforcer l'impact positif, l'inclusivité et la durabilité des actions à travers l'expérimentation collaborative, l'apprentissage permanent, l'évaluation et l'amélioration continue des pratiques. Innover s'inscrit ainsi dans une démarche systémique et itérative qui nécessite de pouvoir se projeter sur le long terme.

Multiplicateur·rice·s :

Les multiplicateur·rice·s sont des allié·e·s des ONGD qui permettent de démultiplier leurs publics, de renforcer le caractère systémique de leurs actions et de favoriser des changements structurels. Ils se trouvent notamment dans les secteurs de l'éducation formelle et non formelle, les groupes d'action jeunes, la culture, l'administration et les communes, les entreprises et les médias.

Ce sont des publics cibles des ONGD vis-à-vis desquels elles déploient une action à long terme et une stratégie spécifique pour les outiller et les accompagner dans la durée. Pour beaucoup de multiplicateurs, il faut mettre en place des dynamiques de coconstruction : ce ne sont pas juste des transmetteurs des messages des ONGD.

Il faut inclure dans la définition la notion de reconnaissance du statut de multiplicateur : chaque multiplicateur devrait pouvoir s'identifier comme tel et être identifié par ses pairs. Et il faut bien distinguer acteur et multiplicateur.

Pour résumer, un multiplicateur·rice peut se définir de trois façons :

- Je suis multiplicateur·rice d'une ONGD quand je porte ses messages clés (multiplicateur comme relais).
- Je suis multiplicateur·rice quand j'amplifie l'action des ONGD (notion d'amplification : l'amplification permet de s'attribuer l'impact).
- Je suis multiplicateur·rice quand je suis force de proposition et que j'agis à destination d'autres acteurs et publics-tiers.

Le concept renvoie à d'autres notions proches, comme celles d'acteurs-relais, d'acteurs intermédiaires, de têtes de réseau ou encore d'acteurs du changement.

Sud Global (ou « Global South ») :

Il s'agit d'une expression géopolitique utilisée pour désigner l'ensemble des pays ou régions historiquement marginalisés dans les rapports de pouvoir économiques, politiques et culturels à l'échelle mondiale. Ce terme ne renvoie pas simplement à une position géographique, mais à une situation structurelle marquée par des inégalités héritées de l'histoire coloniale, du développement inégal et des rapports Nord-Sud. Ce terme constitue l'expression la plus actuelle pour qualifier cette réalité géopolitique.

Il n'en comporte pas moins certaines limites. Il tend à regrouper des réalités très hétérogènes, ce qui peut conduire à des généralisations réductrices. Il risque aussi de figer une opposition binaire Nord/Sud, alors que les inégalités traversent tous les territoires, et que des logiques de domination peuvent exister aussi bien au sein du Sud qu'au Nord. Enfin, en essentialisant certains pays comme « en marge », il peut invisibiliser la diversité des trajectoires, des dynamiques locales et des capacités d'innovation qui y existent.

Valeurs :

Les valeurs mises en exergue par les ONGD actrices de l'ECM - "solidarité, altérité, équité, diversité, respect, interculturalité" - sont celles étant apparues comme les plus transversales du secteur lors du processus de coconstruction du CSP.

La solidarité désigne un lien d'entraide et de responsabilité mutuelle entre personnes, groupes ou sociétés, pouvant être favorisé par la conscience de leurs interdépendances.

Le respect consiste à reconnaître la valeur intrinsèque de chaque personne et à se comporter avec considération à son égard.

La diversité désigne la présence de différences au sein d'un groupe (culturelles, sociales, générationnelles, de genre, de croyances, de modes de pensée...) et par extension, la valorisation de ces différences.

L'altérité (capacité à reconnaître et respecter l'Autre dans sa différence) est une valeur socle de l'équité (traitement juste reconnaissant les inégalités de départ et visant à y remédier) et de l'interculturalité (création d'espaces relationnels communs entre personnes ou groupes issus de différentes cultures).

Plus généralement, les ONGD actrices de l'ECM se retrouvent dans les "Valeurs fondamentales, principes et dimensions de l'ECM" de la Déclaration du Dublin :

"L'ECM comprend certains éléments fondamentaux :

- *Les valeurs fondamentales de justice sociale mondiale et locale, de paix, de solidarité, d'équité et d'égalité, de préservation de la planète, de l'inclusion, des droits humains, de l'acceptation de la diversité et de la compréhension internationale.*
- *Un focus sur l'interconnexion entre les dimensions locales et mondiales des problèmes qui affectent les personnes, les autres êtres vivants et la planète ; entre les cultures et entre le passé, le présent et l'avenir.*
- *Un engagement commun envers des pratiques pédagogiques inclusives, participatives, qui inspirent l'espoir, permettent la pensée critique et rendent justice à la primauté des apprenants, tout en développant des compétences et des aptitudes pour une réflexion éclairée, autoréflexive, significative, individuelle et collective. »*